

*Présidence de la République*



*République Centrafricaine*  
Unité - Dignité - Travail

**LOI N°25 ~~20~~ 04**

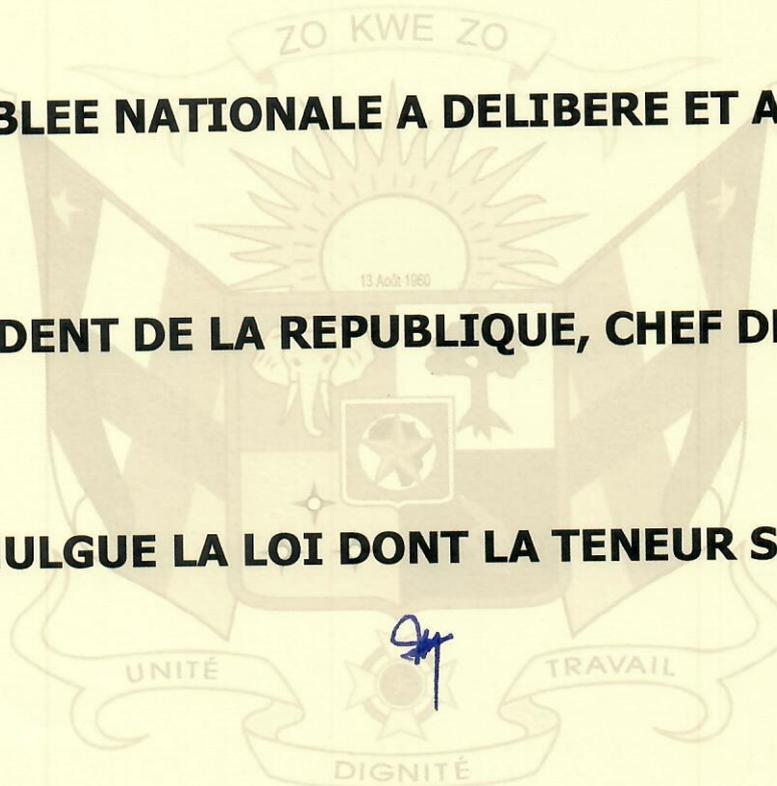
**PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017**

\*\*\*\*\*

**L'ASSEMBLEE NATIONALE A DELIBERE ET ADOPTE,**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT**

**PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :**



**Article 1 :** L'exécution la Loi de Finances 2017 est arrêtée en montants dans le tableau d'exécution ci-après :

OPERATIONS	PREVISIONS		REALISATIONS	
	RESSOURCES	CHARGES	RESSOURCES	CHARGES
<b>A-OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>227 668 245 000</b>	<b>275 387 030 000</b>	<b>218 585 295 055</b>	<b>188 382 721 492</b>
<b>I-BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>				
<b>1-Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>134 513 599 000</b>	<b>250 970 116 000</b>	<b>131 669 401 037</b>	<b>173 918 670 974</b>
a- Recettes des Régies financières de l'année	134 513 599 000	0	<b>131 669 401 037</b>	
b- Dépenses primaires		145 523 971 000		103 221 792 788
c- Dépenses d'investissement hors financement extérieur		17 346 413 000		10 320 977 761
d- Dépenses de remboursement de la dette		14 362 000 000		18 499 119 750
e- Remboursement arriérés intérieurs		5 000 000 000		48 262 962
f- Dépenses d'investissement sur financement extérieur		68 737 732 000		41 828 517 713
<b>Résultat Budget des Institutions et Ministères</b>		<b>-116 456 517 000</b>		<b>-42 249 269 937</b>
<b>2-Budgets annexes</b>	<b>21 863 414 000</b>	<b>21 863 414 000</b>	<b>15 083 506 856</b>	<b>11 835 817 841</b>
Fonds d'Aménagement et Equipement Urbain	695 323 000	695 323 000	499 610 039	470 609 524
Fonds de développement Agricole et Pastoral	447 201 000	447 201 000	235 146 671	476 614 000
Fonds de développement minier	185 859 000	185 859 000		
Fonds d'entretien routier	4 212 938 000	4 212 938 000	5 190 044 000	3 505 535 000
Fonds National de l'Environnement	422 600 000	422 600 000	139 316 000	156 252 000
Fonds de développement Statistique	420 333 000	420 333 000	83 240 233	82 184 900
<b>Fonds National de Solidarité</b>				
Agence Autonome de Régulation du Secteur d'électricité en Centrafrique (ARSEC°)	185 000 000	185 000 000	157 000 000	154 953 930
Agence Centrafricaine de Promotion de l'Habitat	1 537 160 000	1 537 160 000	41 122 000	41 122 000
Agence de Régulation des Télécommunications	1 938 836 000	1 938 836 000	3 948 655 796	2 880 639 224
Agence de Régulation du Secteur de l'Eau et Assainissement	65 000 000	65 000 000	53 342 000	53 495 000
Agence de Stabilisation et de Régulation des Prix des Produits Pétroliers	1 979 328 000	1 979 328 000	3 118 888 289	3 348 834 378
Agence centrafricaine pour l'Electrification Rurale (ACER)	462 500 000	462 500 000	165 000 000	154 981 227
Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement	600 000 000	600 000 000		
Agence Nationale de la Radioprotection	526 000 000	526 000 000	258 214 652	209 824 167
Comptoir des Minerais et Gemmes	1 853 000 000	1 853 000 000	12 500 000	12 500 000
Office des Recherches Géologiques d'Exportations Minières	3 725 586 000	3 725 586 000	12 500 000	12 544 653
Prestation des Services des Hôpitaux de Bangui	966 138 000	966 138 000		
Recettes Affectées à l'Enseignement fondamental	64 000 000	64 000 000		
Recettes Affectées à l'Enseignement Supérieur	39 010 000	39 010 000		
Unité de cession des médicaments	1 339 202 000	1 339 202 000	1 168 927 176	275 727 838
Office national de gestion et de promotion des infrastructures sportives	198 400 000	198 400 000		
<b>II-COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>2 553 500 000</b>	<b>2 553 500 000</b>	<b>2 645 199 031</b>	<b>2 628 232 677</b>
Compte d'Affectation Spéciale du Développement Forestier	2 200 000 000	2 200 000 000	2 131 409 916	2 129 124 704
Compte d'Affectation Spéciale du Développement Touristique et Artisanal	353 500 000	353 500 000	513 789 175	499 104 973
<b>Résultat Budgets Annexes et Comptes d'Affectation Spéciale</b>				<b>3 264 655 429</b>

4

<b>B-OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	0	0	0	0
COMPTE DE PRÊT	0		0	0
COMPTE D'AVANCE	0		0	0
<b>DEFICIT OU EXCEDENT</b>		<b>-116 456 517 000</b>		<b>-38 984 232 443</b>
<b>C-FINANCEMENT DU DEFICIT</b>				
<b>D-RESSOURCES INTERIEURES EXCEPTIONNELLES</b>		0		0
Ressources exceptionnelles de trésorerie				
Autres Ressources exceptionnelles (tirage FMI)		0		0
<b>E-RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>68 737 732 000</b>		<b>69 187 186 071</b>	0
I-DONS PROJETS	32 380 246 000		37 231 832 335	0
II-PRETS PROJETS	22 621 486 000		4 596 685 378	
III- ALLEGEMENT DE LA DETTE				
IV-AIDES BUDGETAIRES	13 736 000 000		27 358 668 358	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>227 668 245 000</b>	<b>275 387 030 000</b>	<b>218 585 295 055</b>	<b>188 382 721 492</b>
<b>RESULTAT D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES</b>		<b>-47 718 785 000</b>	<b>30 202 571 563</b>	

La situation de l'exécution de la loi de finances 2017 présentée dans le tableau ci-haut tiens compte des observations faites par la Cour des Comptes afin d'intégrer dans les documents de synthèse de l'ACCT, toutes les données des opérations des budgets annexes et des comptes d'affectations spéciales, en sus des données du budget de l'Etat.

**Art. 2 :** Le montant de l'exécution de la loi de finances, gestion 2017 en recettes est de **Deux Cent Dix Huit Milliards Cinq Cent Quatre Vingt Cinq Millions Deux Cent Quatre Vingt Quinze Mille Cinquante Cinq (218 585295 055) F CFA**. Pour le même exercice, le montant de l'exécution de la loi de Finances en dépense est de : **Cent Quatre Vingt Huit Milliards Trois Cent Quatre Vingt Deux Millions Sept Cent Vingt Un Mille Quatre Cent Quatre Vingt Douze (188 382 721 492) F CFA**.

**Art. 3 :** Le montant des réalisations de recettes des Ministères et Institutions de l'Etat est de : **Cent Trente Un Milliards Six Cent Soixante Neuf millions Sept Cent Quatre Vingt Trois Mille Deux Cent (131 669 783 102) F CFA**. Le montant des dépenses des Ministères et Institutions de l'Etat s'élève à **Cent Soixante Treize Milliards Neuf Cent Dix Huit Millions Six Cent Soixante Dix mille Neuf Cent Soixante Quatorze (173 918 670 974) F CFA**.

**Art. 4 :** Le montant global déclaré des ressources extérieures mobilisées est de : **Soixante Neuf Milliards Cent Quatre Vingt Sept Millions Cent Quatre Vingt Six Mille Soixante Onze (69 187 186 071) F CFA**.

**Art. 5 :** Le montant des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures est de : **Dix Milliards Trois Cent Vingt Millions Neuf Soixante Dix Sept Mille Sept Cent Soixante Un (10 320 977 761) FCFA**. Le montant des dépenses en capital sur ressources extérieures est évalué à **Quarante Un**



**Milliards Huit Cent Vingt Huit Millions Cinq Cent Dix Sept Mille Sept Cent Treize (41 828 517 713) F CFA.**

- Art. 6 :** Le montant déclaré des opérations de recettes des budgets annexes est de : **Quinze Milliards Quatre Trois Millions Cinq Cent Six Mille Huit Cent Cinquante Six (15 083 506 856) F.CFA** Le montant des dépenses déclarées des budgets annexes s'établi à **Onze Milliards Huit Cent Trente Six Millions Huit Cent Dix Sept Mille Huit Cent Quarante Un (11 836 817 841) FCFA.**
- Art. 7 :** Le montant en réalisation des Fonds, Agences et Comptes d'affectations spéciales (CAS) s'élève à **Deux Milliards Six Quarante Cinq Millions Cent Quatre Dix Neuf Mille Quatre Vingt Onze (2 645 199 091) FCFA.** Le montant des dépenses déclarées par (CAS) est de : **Deux Milliards Six Cent Vingt Huit Millions Deux Cent Trente Deux mille Six Cent Soixante Dix Sept (2 628 232 677) FCFA.**
- Art. 8 :** Le montant déclaré des ressources extérieures affectées au financement des dépenses en capital exécutées au titre de la gestion 2017 est de : **Quarante-quatre Milliards Huit Cent Quatre Vingt Un Millions Cent Quarante Sept Mille Sept Cent Quatre Vingt douze (44 881 147 792) FCFA.**
- Art. 9 :** Le résultat d'exécution pour la gestion 2017 est excédentaire de: **Trente Milliards Deux Cent Deux Million Cinq Cent Soixante Onze Mille Cinq Cent Soixante Trois (30 202 571 563) FCFA.**
- Art. 10 :** Le résultat patrimonial, gestion 2017, est créditeur de: **Vingt Cinq Milliards Cent Soixante Dix Neuf Millions Deux Cent Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante Sept (25 179 219859) F.CFA.**
- Art. 11 :** Le besoin de trésorerie dégagé au titre de la gestion 2017 est de : **Vingt Six Milliards Sept Cent Trente Huit Millions Cinq Cent Quarante Mille Neuf Cent Soixante Un (26 738 540 961) F.CFA.** Ce besoin de trésorerie réel est de: **Quarante Deux Milliards Deux Cent Quarante Neuf Millions Deux Cent Soixante Neuf Mille Neuf Cent Trente Sept (42 249 269 937) F.CFA** pour les Ministères et Institutions de l'Etat. Les projets sur financement extérieur dégagent un excédent de trésorerie de: **Trois Milliards Cinquante Trois Millions (3 053 000 000) F.CFA.** Les budgets annexes enregistrent un excédent de trésorerie déclaré de : **Trois Milliards deux Cent Quarante Sept Millions Six Cent Quatre Vingt Neuf Mille Quinze (3 247 689 015) F.CFA** et les Comptes d'Affectation Spéciaux affichent un excédent de trésorerie déclaré de: **Seize Millions Neuf Cent Soixante Six Mille Quatre Cent Quatorze (16 966 414) F.CFA.**
- Art.12** Sont approuvées pour la gestion 2017, les ouvertures complémentaires de crédits pour un montant de: **Vingt Huit Milliards Quatre Cent Cinquante Neuf Millions Huit Cent Cinquante Quatre Mille Cent Quarante (28 459 854 140) F.CFA.**



**Art.13 :** Sont ratifiées, au titre de la gestion 2017, les annulations de crédits pour un montant de: **Cent Vingt Un Milliard Deux Cent Cinquante Six Millions Deux Cent Cinquante Mille Quatre Vingt Dix (121 256 250 090) F.CFA.**

**Art.14 :** La présente loi qui prend effet à compter de la date de sa promulgation, est enregistrée et publiée au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le **19 MARS 2025**



**Pr. Faustin Archange TOUADERA**